

# bonjour!

Paraît 6 à 8 fois par an

Un lien dynamique entre l'administration communale et la population yverdonnoise de 1 à 105 ans!

janvier 2009

n° 31

## Prix Wakker 2009 pour Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains (VD) a déjà attiré l'attention par la requalification de l'avenue de la Gare à l'occasion d'Expo 02. La Ville a ensuite entamé une vaste réflexion sur la revalorisation des 70 ha partiellement en friche qui s'étendent de la ligne de chemin de fer jusqu'au lac, la qualité du site ayant été redécouverte à l'occasion d'Expo 02. Cette revalorisation établira un lien entre la Vieille Ville et le bord de l'eau, grâce notamment à un axe de mobilité douce qui longera le canal Oriental. Une première étape vers cette reconversion est le parc des Rives du Lac, inauguré en 2008.

Quelques nouvelles constructions et transformations valent aussi à Yverdon-les-Bains une reconnaissance croissante dans les milieux spécialisés, comme la construction du Centre Psychiatrique du Nord Vaudois.

La Vieille Ville, au patrimoine exceptionnel, n'est pas muséifiée mais vivante et authentique. De discrètes interventions telles la requalification de la place de l'Ancienne-Poste ou des projets ambitieux comme la salle

Jules Verne récemment inaugurée dans la Maison d'Ailleurs témoignent du traitement respectueux réservé au patrimoine bâti.

A une plus vaste échelle, le projet d'agglomération «aggloY» vise à coordonner urbanisme et mobilité dans un rayon de neuf communes. Apparaissent clairement ici les effets d'une planification volontariste de la part des différentes autorités communales.

Le Prix Wakker rend hommage à l'acquis mais veut aussi renforcer la conscience du potentiel existant et mettre en évidence l'importance des efforts déjà consentis. Yverdon-les-Bains va dans la bonne direction et possède encore un vaste potentiel, peut-être unique en Suisse romande. Après St-Prex (en 1973) et Montreux (en 1990), Yverdon-les-Bains est la troisième commune du canton de Vaud gratifiée du Prix Wakker.

Service Urbanisme et Bâtiment

### Au sujet du Prix Wakker

Patrimoine suisse attribue chaque année le Prix Wakker à une commune politique. Doté de 20'000 francs, le prix a un impact surtout symbolique; l'objectif est de mettre publiquement à l'honneur la qualité d'un travail exemplaire.

Le Prix Wakker distingue des communes qui peuvent se prévaloir de prestations de valeur particulière en matière de développement du site et de l'agglomération. Les communes de Stein am Rhein, Guarda, Ernen, etc. ont été récompensées dans les années 1970 du fait qu'à l'époque, la conservation des centres histo-

riques n'allait pas de soi. Au coeur de l'attention figurent aujourd'hui des communes qui poursuivent le développement soigneux de leur agglomération selon des critères contemporains – en favorisant notamment la qualité architecturale des nouvelles constructions, en réservant un traitement respectueux à la substance bâtie historique et en se dotant d'un aménagement local actuel exemplaire.

Informations sur tous les Prix Wakker décernés à ce jour:

[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

## Editorial

Patrimoine Suisse met Yverdon-les-Bains à l'honneur en lui décernant le Prix Wakker 2009! La cité thermale reçoit cette distinction pour sa gestion de l'espace public, sa collaboration exemplaire avec les communes avoisinantes dans le cadre du projet d'agglomération «AggloY» et la volonté manifeste de ses autorités de poursuivre la requalification urbaine de son territoire.

Cet événement est aussi l'occasion de remercier tous les acteurs qui ont œuvré à l'obtention de cette distinction. Je voudrais citer notamment les Municipalités des législatures précédentes pour leur politique attentive à la préservation de notre patrimoine; le Conseil communal qui a entériné les nombreuses propositions d'investissement successives; le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments qui, sous la conduite d'un Municipal très attaché à la qualité et à l'esthétique, assure avec compétence la direction de nombreux projets; sans oublier les mandataires dont la créativité, l'ingéniosité et les prestations contribuent largement au rayonnement de notre cité.

Une magnifique plaquette, éditée pour cet événement, est à disposition du public à l'Hôtel de Ville. La remise officielle du Prix aura lieu le 27 juin 2009, dans le cadre d'une fête ouverte au public.

Au nom de toute la population yverdonnoise, je tiens à remercier sincèrement les organisateurs du Prix Wakker pour leur choix!

Votre syndic: Rémy Jaquier



## Dans ce numéro :

Yverdon soutient financièrement des installations solaires thermiques	page 2
2009: un premier semestre civiquement bien rempli	page 3
Ma gare? Quoi de neuf?	page 4
Railfair – parrains-marraines de gare à Yverdon-les-Bains	page 5
Ski et snowboard – La sécurité en piste	page 6
Livraison-les-Bains: Prenez une longueur d'avance!	page 8

# Yverdon soutient financièrement des installations solaires thermiques

Depuis cette année, Yverdon-les-Bains propose du solaire thermique à ses habitants pour compléter leur production d'eau chaude et de chauffage et bénéficier ainsi d'une énergie écologique, inépuisable et gratuite!

## Une subvention communale pour l'énergie solaire thermique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une taxe communale de 0.6 cts par kWh est prélevée sur l'électricité vendue à Yverdon. Cette taxe alimente deux fonds, l'un servira à financer des projets qui soutiennent le développement durable et l'autre des projets qui promeuvent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Un des premiers projets à bénéficier du second fonds est celui permettant aux particuliers et aux entreprises d'Yverdon-les-Bains d'obtenir une subvention lors de l'installation de panneaux solaires thermiques.

## Énergie gratuite et écologique

L'énergie solaire est inépuisable et ne produit pas de rejet polluant. Les capteurs solaires fournissent de l'énergie pour une maison familiale comme pour un locatif ou une entreprise. Plusieurs systèmes de montage sont à disposition: intégration dans le toit, montage sur tuiles, sur toit plat et bien d'autres variantes d'intégration dans les façades par exemple. Les capteurs présentent d'excellents rendements énergétiques et un écobilan particulièrement intéressant.

En optant pour le solaire thermique, vous contribuez donc à la préservation de l'environnement pour les générations futures.

## Comment transformer l'énergie solaire en énergie utilisable ?

En Suisse, le soleil fournit un peu plus de 1000 kWh d'énergie par m<sup>2</sup> en moyenne annuelle. Cela équivaut à près de 100 litres de mazout ou à 100 m<sup>3</sup> de gaz naturel. Plusieurs facteurs jouent un rôle dans la quantité d'énergie pouvant être produite par un capteur solaire. Dès lors, il est nécessaire, dans un premier temps, d'évaluer le plus précisément possible le besoin énergétique à couvrir. Ceci permettra par exemple de fixer les dimensions de l'installation à poser. L'orientation du collecteur ainsi que l'angle d'inclinaison par rapport au soleil sont d'autres paramètres importants. Un système solaire posé et réglé de manière optimale permet d'économiser en moyenne jusqu'à 60% des quantités d'énergie nécessaires à la préparation de l'eau chaude sanitaire et à 30% des besoins d'énergie de chauffage.

## Parlons des coûts!

Le coût d'une installation solaire comprend l'achat des capteurs, de l'accumulateur d'eau chaude (boiler), du système de régulation, des conduites ainsi que le montage et le petit matériel d'installation. Mais il faut aussi tenir compte dans son calcul des subventions et des déductions fiscales.

### Les subventions

Le canton de Vaud accorde une subvention de Fr. 2'400.- pour une installation sur une maison individuelle. Ou Fr. 300.-/m<sup>2</sup> pour les installations de plus de 8 m<sup>2</sup>.

La commune d'Yverdon-les-Bains accorde une subvention de Fr. 800.- pour une installation sur une maison individuelle ou Fr. 100.-/m<sup>2</sup> pour les installations de plus de 8m<sup>2</sup>

### Les déductions fiscales

Dans le canton de Vaud, on peut déduire de sa déclaration d'impôts 100% des dépenses consenties pour l'aménagement d'une installation solaire. Cela permet de diminuer le montant des impôts de quelques milliers de francs selon le revenu.

## Quels avantages pour l'environnement ?

Les économies d'énergie réalisées grâce aux capteurs solaires vont dépendre du nombre d'habitants du logement et des habitudes de consommation d'eau chaude. En moyenne, le solaire thermique permet de réduire chaque année la consommation de mazout de 300 litres et la consommation de gaz de 300 m<sup>3</sup>.

Les émissions de gaz à effet de serre seront diminuées d'environ 800 kg par an pour ceux qui ont une chaudière à mazout et 600 kg par an pour ceux qui se chauffent au gaz.

Swissolar a mis sur son site Internet, ([www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)) un calculateur d'énergie solaire. Celui-ci donne des informations sur la production de chaleur de panneaux solaires thermiques en fonction de différents paramètres.

## Dans quels cas installer des panneaux solaires thermiques ?

En théorie, et pour autant que les toits soient correctement orientés, toutes les maisons peuvent

## Comment procéder ?

Si vous êtes intéressé(e) par notre promotion, contactez-nous par téléphone au 024 423 65 55 ou par mail à [service.energies@yverdon-les-bains.ch](mailto:service.energies@yverdon-les-bains.ch). Un dossier complet vous sera transmis par courrier. Ce dossier comprend :

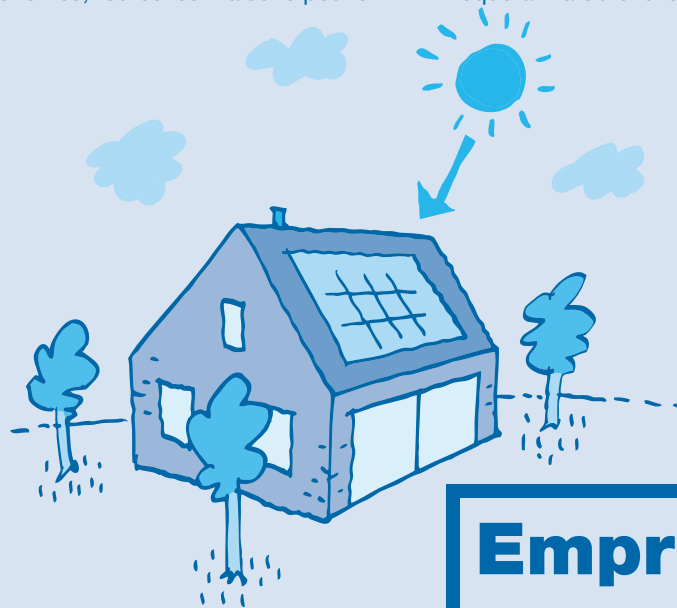
- La liste des entreprises concessionnaires qui posent des panneaux solaires thermiques
- La documentation de plusieurs fabricants de panneaux solaires thermiques
- Le formulaire de demande d'aide financière du canton de Vaud
- Le formulaire de demande d'aide financière de la commune d'Yverdon-les-Bains
- Une marche à suivre
- Une fiche de réponses aux questions fréquentes concernant le solaire thermique

Une fois ce dossier en votre possession, il ne vous reste plus qu'à prendre contact avec des entreprises concessionnaires ou des fabricants afin qu'ils vous proposent une offre. A vous de choisir celle qui est la plus adaptée à votre situation.

## Les conditions

Les conditions d'octroi de la subvention cantonale et communale figure au verso des formulaires de demande d'aide financière inclus dans le dossier. La subvention communale n'est versée que si le requérant a obtenu la subvention cantonale.

Services des Énergies



## Empruntez un wattmètre au SEY

Sur un simple appel au SEY, 024 423 65 19, vous pouvez emprunter pendant 10 jours un wattmètre. Cet instrument vous permettra de mesurer simplement l'énergie absorbée par vos appareils électriques.

Le site Internet du service des énergies, [www.sey.ch](http://www.sey.ch), vous aidera ensuite à déterminer les gains à réaliser en éteignant les appareils habituellement en veille, en les remplaçant par d'autres dont l'efficacité énergétique est meilleure ou encore en utilisant des ampoules à basse consommation.

recevoir des panneaux solaires thermiques. Néanmoins, si l'habitation est mal isolée, il est préférable de commencer par une campagne d'isolation. Pour un investissement équivalent, des économies d'énergie bien plus significatives peuvent être réalisées en isolant correctement la dalle de sol et les combles.

Pour savoir si votre maison est énergétiquement efficace, vous pouvez utiliser le calculateur se trouvant sur le site internet des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement :

[www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch). Pour trouver le calculateur, il vous suffit de cliquer sur les panneaux solaires thermiques de la maison qui s'affichera. Puis sur la calculatrice qui apparaîtra en bas à gauche de la deuxième page.

# 2009 : un premier semestre civiquement bien rempli

Avec la votation sur l'initiative populaire demandant la pose de caméras de vidéosurveillance à la Place de la Gare et la vacance survenue à la Municipalité suite à la démission de M. le Syndic R. Jaquier, le corps électoral yverdonnois sera appelé à se prononcer à de nombreuses reprises durant le premier semestre 2009.

À noter que le 8 mars, les électeurs seront appelés aux urnes pour l'élection **d'un nouveau Municipal**. L'élection du Syndic se fera ensuite et le chef de l'exécutif sera choisi au sein du collège municipal

Secretariat Général

Jour du scrutin: les dimanches	Scrutin	Réception du matériel de vote par les électeurs (-trices)
	Votations :	
	<b>OBJET FEDERAL</b>	
	1. Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie.	
	<b>OBJETS CANTONAUX</b>	
8 février 2009	2. Loi du 2 septembre 2008 modifiant celle du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux. 3. Loi du 9 septembre 2008 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts cantonaux.	Entre le 12 et le 17 janvier 2009
	<b>OBJET COMMUNAL</b>	
	4. Initiative populaire demandant que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance et que la Municipalité dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation.	
8 mars 2009	Election complémentaire à la Municipalité 1 <sup>er</sup> tour	Le 24 février 2009 au plus tard
29 mars 2009	Election complémentaire à la Municipalité 2 <sup>e</sup> tour (en cas de ballottage au 1 <sup>er</sup> tour)	Le 24 mars 2009 au plus tard
	Votations fédérales sur :	
	5. Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA	
	6. Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 «Pour une prise en compte des médecines complémentaires» (Contre-projet à l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» qui a été retirée)	
17 mai 2009	7. Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen)	Entre le 20 et le 25 avril 2009
	Election du Syndic, 1 <sup>er</sup> tour (sauf élection tacite)	
7 juin 2009	Election du Syndic 2 <sup>e</sup> tour (en cas de ballottage au 1 <sup>er</sup> tour)	Le 2 juin 2009 au plus tard

## Matériel de vote:

Celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu dans les délais ci-dessus peuvent en demander un duplicata au Contrôle des habitants (Valentin 18) jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin, à midi.

## Retour par la poste:

En courrier B le mardi qui précède le jour du scrutin  
En courrier A le jeudi qui précède le jour du scrutin

## Retour par porteur:

Dans la boîte aux lettres située dans la partie gauche de la porte de l'Hôtel de Ville n° 2 (côté Grenette), jusqu'au jour du scrutin, à midi.

## Vote au local de vote:

Le jour du scrutin de 10 h à 12 h

# Agenda 2009 du Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes est ouvert à tous les jeunes de 13 à 25 ans qui habitent, étudient ou travaillent à Yverdon-les-Bains. Il permet de rencontrer d'autres jeunes, de faire entendre sa voix, de se créer un réseau d'adresses, d'acquérir de l'expérience, de réaliser un projet, une idée, un rêve. Pour tout renseignement : [www.cdjy.ch](http://www.cdjy.ch)

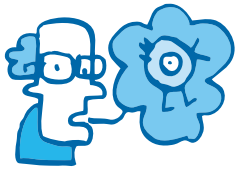
Les rencontres sont organisées au Check Point (rue des Casernes 4), les jeudis à 19h :

12 février, 12 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin

Service Éducation et Jeunesse



# Ma gare? Quoi de neuf?



Dans le numéro 28 de votre journal bonjour!, la Municipalité annonçait son engagement dans un processus visant à rendre la gare attractive, vivante et conviviale ainsi qu'à renforcer sa vocation de lieu de rassemblement et de sociabilité. Dans l'intervalle, des interviews ont été conduites permettant de collecter des expériences et des avis sur :

communale ont mené entre 150 et 200 entretiens de 5 à 30 minutes auprès des voyageurs, des usagers ou des badauds. Pour les résultats, pas de prise de notes. Une carte avec un mot-clé visible à 2 mètres a été rédigée pour chaque constat, avis, proposition et ceci en présence des personnes interviewées. Groupées par thème, ordonnées, synthétisées, ces cartes fournissent un tableau nuancé des thèmes, des enjeux et du potentiel de la gare.



Les résultats de la première thématique sont présentés ci-dessous. Les trois autres seront évoqués dans nos prochaines éditions.

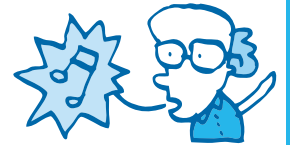
Selon elles, le passage, les gens, le monde et sa diversité contribuent à rendre notre gare animée et conviviale.

Notamment en réponse à l'attente souvent vécue comme désagréable, la population interrogée propose de travailler à l'animation. Il est question de spectacles, de manifestations culturelles, principalement de musique et de festivals, d'expos itinérantes ou de tagueurs... L'aménagement d'une place de jeux est citée par des répondants de différents âges (terrain de basket, plage, foot) même si la pratique du skateboard (planche à roulettes) partage les avis.



La population a abordé sereinement et avec intérêt les divers thèmes liés à la vie et au développement de la gare. Des discussions ont été amorcées et la convivialité d'un café ou de quelques chocolats offerts par le Semoy ont renforcé l'excellent climat des rencontres. L'intérêt suscité et la disponibilité à l'échange ont été ré-

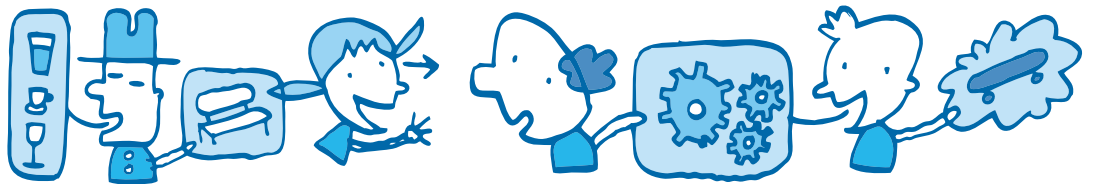
Divers types et modes de restitution des résultats sont aussi envisagés à la gare: débats, musique, théâtre, visuel... L'idée est de profiter de ce retour à la population pour prolonger le débat et la réflexion. Le questionnement n'est ainsi qu'une première réflexion du public de la gare qui doit se poursuivre par un échange entre citoyens, services, commerces, administrations et autres acteurs publics. En parallèle, des actions sont prévues afin de susciter/promouvoir/organiser des événements sur la place de la gare.



Les usagers font encore état de diverses propositions: coin pique-nique, foire, marché, présence des associations, wagon pour les « marginaux », ... Les groupes doivent aussi pouvoir trouver leur endroit (jeunes, vieux, enfants...).



- ce qui fait qu'une gare est accueillante, conviviale, fonctionnelle ou au contraire désagréable;
- les atouts de la gare d'Yverdon-les-Bains mais aussi les points à améliorer;
- des propositions (ce pourquoi les usagers, les citoyens et les personnes concernées s'engageraient, ce qu'ils souhaiteraient améliorer d'un « coup de baguette magique »).



Des étudiants du semestre de motivation d'Yverdon-les-Bains (Semoy), des parrains et marraines de la gare, des personnes de l'administration

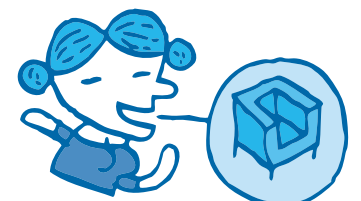
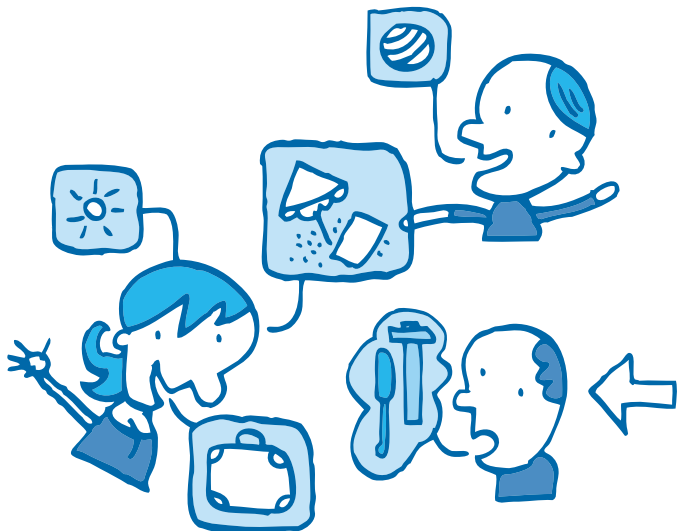
véléateurs du réel potentiel d'implication des utilisateurs de la gare dans le processus. Les interviews fournissent des résultats intéressants, encourageants et très colorés. Ce sont ainsi quatre thématiques qui ressortent des entretiens: 1. gare accueillante, animée et conviviale, 2. aménagement global de la gare et de la place, 3. fonctionnalité et services à la gare et 4. sécurité.

## Ma gare? Premiers résultats des interviews sur le thème de l'accueil

Au travers des entretiens, l'aspect humain prédomine. Les usagers aspirent à plus de chaleur, de confort, d'espace et de lumière. On propose des endroits où discuter, d'en faire un lieu de vie et pourquoi pas une plage artificielle... Pour les personnes interrogées, une gare se doit d'être accueillante. Elle revêt une fonction sociale essentielle pour se rencontrer et créer des contacts. La gare et sa population apparaissent sympathiques, les gens calmes, cools et les jeunes polis. Les personnes interviewées invitent à la bonne humeur, au sourire « quitte à mettre un nez de clown », souhaitent « que les filles soient nombreuses et jolies » et... « autant pour les garçons ».

Les répondants abordent aussi la question d'un lieu beau que l'on s'approprie. Etroitement liée à la thématique de l'accueil, celle de l'aménagement de la place sera traitée dans un prochain numéro.

Service Éducation et Jeunesse



# Railfair – parrains – marraines de gare à Yverdon-les-Bains

Les gares sont des lieux de première importance dans notre vie sociale. Chaque jour, des personnes de tous horizons y convergent pour diverses raisons.

Malheureusement, les actes de violence et de vandalisme se multiplient dans le périmètre des gares suisses. Le projet parrainage des gares est une méthode éprouvée pour contrer ce phénomène. L'idée fondamentale de cette entreprise consiste à marquer sa présence.

A Yverdon-les-Bains, la Municipalité, en collaboration avec les CFF, a initié le concept depuis septembre 2007. Actuellement 25 parrains-marraines bénévoles se relayent dans le périmètre de la gare pour assurer une présence. En 2008 ce ne sont pas moins de 2'500 heures de présence qui ont ainsi été assurées.

Les parrains et marraines ont confirmé leur rôle au sein de «leur» domaine et sont aujourd'hui un élément déterminant dans le territoire de notre gare. Leur présence renforce le sentiment de sécurité et le bien-être permanent des visiteurs et voyageurs.

## Regarder en face au lieu d'ignorer

Les valeurs comme le civisme et la bravoure comptent de moins en moins dans notre société. En cas de conflit, beaucoup préfèrent pratiquer la politique de l'autruche plutôt que de s'engager. Force est de reconnaître qu'il n'est pas toujours facile d'intervenir dans une situation conflictuelle. Notamment si l'on ignore comment se comporter. Les parrains et marraines de gares sont donc préparés à leur activité durant une formation de cinq jours organisée par la Croix-Rouge suisse et les CFF. Ce programme met l'accent sur la communication et la gestion des conflits. Il permet également aux intéressés de se familiariser avec le fonctionnement des CFF et d'améliorer leurs compétences sociales ainsi que leur aptitude à communiquer.

Etre marraine ou parrain de gare est une activité bénévole. Par conséquent, ils ne touchent pas de salaire en espèces hormis un petit dédommagement sous forme de titres de transport. Mais leur contribution est un service à la communauté qui mérite remerciements et reconnaissance. C'est une bonne occasion d'enrichir leur expérience et de développer leurs propres compétences.

A la fin de leur formation, les nouveaux parrains et marraines ne sont pas «lâchés» seuls dans la nature. Nos autorités locales sont impliquées et ont

délégué au comité de pilotage un représentant par service concerné: affaires sociales, police et jeunesse.

## Une activité variée et utile

Les tâches d'un parrain de gare sont très diverses. Il doit, en premier lieu, marquer sa présence et transmettre un sentiment général de sécurité. Il doit également agir, par exemple en signalant un comportement déplacé ou en faisant appel à la raison. Si la situation est sur le point d'empirer, il doit mettre en œuvre ses compétences de communication et, en dernier recours, faire appel à notre police de proximité.

Ils se déplacent toujours par équipes de deux, leur premier réflexe étant d'avoir un regard attentif et de signaler les faits inhabituels. Il peut s'agir de dégâts, de saleté, d'une lampe qui ne fonctionne plus, d'un distributeur de billets hors service, d'une affiche d'horaires endommagée, d'un conflit sur le point d'éclater ou de comportements dangereux (par exemple, traverser les voies). En bref: de tout événement susceptible de compromettre la tranquillité de la gare.

Les marraines et les parrains se chargent aussi de petites tâches et assistent les usagers en les renseignant sur l'horaire, en les aidant à monter et à descendre du train, ou encore à servir de guide en cas d'horaire perturbé. Les marraines et les parrains travaillent bénévolement et selon leurs disponibilités.

Leurs compétences sont clairement délimitées et leur sécurité personnelle est une priorité. Il est donc hors de question que ces bénévoles s'exposent à un danger.

Comme nous avons pu le constater, l'action des parrains et marraines est importante, elle est complémentaire à d'autres formes d'intervention dans le périmètre de la gare, que ce soit les éducateurs de rue, la police ferroviaire ou encore notre police de proximité.

Basée essentiellement sur le contact avec les usagers, cette action s'inscrit dans un concept général de prévention que nous souhaitons encore développer pour le bien-être de notre population.

Service des Affaires Sociales

# Terre Ferme prend forme



L'association Terre Ferme a été créée le 13 janvier 2009. Le projet d'agriculture contractuelle initié par l'Agenda 21 au printemps 2008 vole désormais de ses propres ailes.

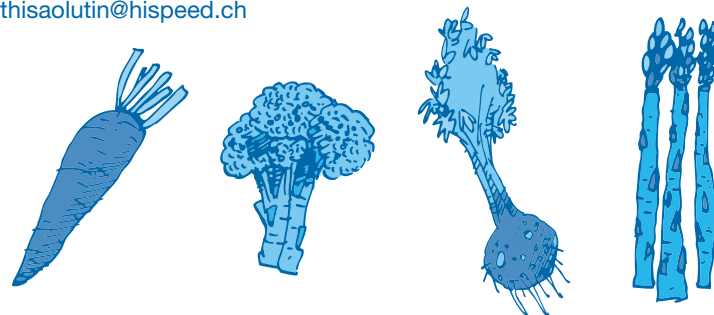
Le 7 mai dernier, l'Agenda 21 organisait une conférence sur l'agriculture contractuelle, ce concept impliquant que des consommateurs passent un contrat avec des agriculteurs pour recevoir des paniers de légumes. Pas moins de soixante personnes ont participé à la conférence, signalant ainsi l'intérêt de ce thème dans notre région. Depuis, des groupes de travail composés de consommateurs-trices et de producteurs-trices se sont réunis pour mettre sur pied une structure d'agriculture contractuelle de proximité.

Voici ce que l'association Terre Ferme propose aux habitants de la région d'Yverdon-les-Bains. Dès avril 2009, des paniers de légumes frais seront livrés une fois par semaine dans plusieurs lieux de dépôt de la ville. Ces légumes de qualité bio pourront être complétés par une livraison mensuelle de produits de garde et de fruits, aux normes PER (prestations écologiques requises). Tous ces produits proviennent d'exploitations situées dans le Vully et dans la région du Nord Vaudois. Les consommateurs ont en outre le choix entre un panier pour deux ou pour quatre personnes.

Terre Ferme complète ainsi l'offre en matière de produits de la région, déjà proposée par les commerçants du marché et par les petits commerces du centre ville jouant le jeu de la proximité. Afin de privilégier les produits locaux et de saison, soutenons tous ces acteurs!

## Agenda 21

Informations et inscriptions (prises dans l'ordre d'arrivée) au 024 425 52 25 ou thisaolutin@hispeed.ch



# Ski et snowboard

## La sécurité en piste



C'est l'hiver; le ciel est bleu, le paysage a revêtu son manteau blanc.

Votre équipement vérifié, le casque vissé sur la tête et les bonnes règles de comportement toujours à l'esprit, vous savourez virage après virage le plaisir de la glisse.



### Vive la glisse!

La Suisse compte de nombreux amateurs de sports d'hiver: plus de deux millions de ses habitants pratiquent le ski ou le snowboard. 45'000 skieurs et 26'000 snowboarders sont accidentés chaque année, parfois mortellement. Voilà qui donne froid dans le dos.

### Sport OUI – Accident NON

Chez les skieurs, les blessures touchent surtout les genoux (25%). Viennent ensuite les épaules (20%), la partie inférieure des jambes et les pieds (15%), puis la tête (15%).

Chez les snowboarders, les avant-bras et les mains (30%) sont les plus touchés, suivis par les épaules (20%) et la tête (16%). Ces accidents sont souvent lourds de conséquences, en particulier à une vitesse élevée.

Un choc à 50 km/h, une allure fréquemment atteinte, équivaut à une chute de 10 m.

Et qu'on se le dise: plus de 90% des accidents n'impliquent pas d'autres personnes que l'accidenté lui-même.

Pour ne pas gâcher le plaisir de la glisse, préparez-vous à la saison, faites de même avec votre matériel et suivez les règles élémentaires sur les pistes.

### Fin prêt?

#### Echauffement et technique

Préparez-vous aussi juste avant de vous lancer sur les pistes. Un échauffement intensif active la circulation sanguine, augmente les facultés de coordination et assouplit muscles et articulations. Il est particulièrement important avant la première descente, après une longue pause et lorsqu'il fait très froid. Faire des rotations du tronc, lever les jambes et plier les genoux pendant 10 minutes suffit à réduire sensiblement le risque d'accident.

### Recommandations pour les casques de sports de neige

Le casque de sports de neige est devenu populaire: pas moins de la moitié des skieurs et des snowboarders le portent. Et pour cause: les casques de sports de neige permettent d'éviter la plupart des blessures à la tête. En plus, ils ont de l'allure, sont légers, confortables et n'entravent ni l'ouïe ni le champ de vision.

A l'achat, veillez à ce que le casque:

- porte la spécification EN 1077 (norme européenne);
- soit de couleur voyante, le blanc étant plutôt inadapté;
- ait une coque externe dure, les casques mous ne protégeant pas suffisamment;
- soit agréable à porter et sans points de compression, même avec des lunettes;
- puisse être essayé. Mettez le casque, laissez la jugulaire ouverte et secouez la tête: le casque ne doit pas bouger.

### Suivez les règles à la trace!

#### Règles pour amateurs de sports de neige

La Fédération internationale de ski (FIS) a établi des règles de conduite valables pour tous les skieurs et snowboarders. En les respectant, vous aurez une attitude responsable.

#### Règle fondamentale

- Respectez les autres. Veillez à ne pas les mettre en danger et à ne pas leur porter préjudice.



- Règles de circulation
- Descendez à vue. Adaptez votre vitesse et votre comportement à vos capacités et aux conditions.
- Respectez la trajectoire du skieur ou snowboarder aval.
- Dépassez en ménageant une distance suffisante.
- Avant de pénétrer ou de vous engager après un stationnement sur la piste ou de virer vers l'amont, assurez-vous en regardant en haut et en bas de la piste que vous ne mettez personne en danger.

### Stationnement / montée

- Stationnez au bord de la piste ou aux endroits avec une bonne visibilité.
- Montez et descendez à pied uniquement au bord de la piste.

### Règles pour snowboarders

Vous faites du snowboard? Alors ces cinq règles supplémentaires de la Commission suisse pour la prévention des accidents sur les descentes pour sports de neige SKUS vous concernent:

- Si vous avez des fixations de type alpin, fixez la jambe avant à la planche au moyen d'une lanière de sécurité (leash).
- Détachez la jambe arrière de la fixation aux téléskis et télésièges.
- Avant chaque changement de direction, particulièrement avant des virages heeltorn/ backside, regardez en arrière et observez l'espace.
- Retournez toujours le snowboard (fixations dans la neige) lorsque vous le posez.
- Ne déchaussez pas le snowboard sur les glaciers en raison du danger créé par les crevasses.

### Des signaux à respecter

#### Balisage et signalisation

En Suisse, 2500 employés des services des pistes et de sauvetage sécurisent, préparent, balisent et contrôlent plus de 7300 kilomètres de pistes. Pour évoluer dans cet espace en toute sécurité, il est impératif de respecter la signalisation.

#### Au-delà des balises

#### Hors piste - Mieux évaluer le danger d'avalanche Le péril blanc

En recherchant le grand frisson hors des pistes balisées, de nombreux amateurs de sports d'hiver prennent des risques. Chaque année en Suisse, les avalanches font quelque 25 victimes, qui, dans 90 % des cas, ont déclenché la coulée elles-mêmes. Si les avalanches sont synonymes de mort, il n'y a qu'un moyen d'y échapper: il faut à tout prix éviter l'accident. Le bpa recommande aux freeriders de s'informer sur les risques d'avalanche, d'opter pour un équipement adéquat et de se comporter avec prudence en fonction des conditions. Dans le doute: renoncez au hors piste.

### Maximiser les infos, réduire les risques

#### Danger d'avalanches

En hiver, l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches (ENA) à Davos évalue chaque jour le risque d'avalanche en se fondant sur une échelle à cinq degrés, appliquée dans toute l'Europe.

Pour plus d'informations sur le danger d'avalanches:

- bulletin d'avalanches: tél. 187 (CHF 0,50/appe l + CHF 0,50/min), [www.slf.ch](http://www.slf.ch)
- bulletin météorologique: tél. 162 (CHF 0,50/appe l + CHF 0,50/min), [www.meteosuisse.ch](http://www.meteosuisse.ch)
- dans le domaine skiable: freeride checkpoints, panneaux de mise en garde contre le danger d'avalanches

#### Les 6 règles de sécurité

Quel que soit le danger d'avalanche, observez les règles suivantes:

- Informez-vous sur la météo et la situation des avalanches.
- Évaluez en permanence les conditions, le terrain et observez les autres membres du groupe.



- Ayez un détecteur de victimes d'avalanche (DVA) sur vous et mettez-le sur « émission ». Emportez une pelle à neige et une sonde à avalanche.
- Contournez les dépôts récents de neige soufflée.
- Descendez les passages clé et les pentes extrêmement raides un à un.
- Tenez compte du réchauffement au cours de la journée.

Le hors piste et le ski de randonnée nécessitent beaucoup de discernement et une grande expérience. Suivez une formation dispensée par des professionnels.

### En cas d'urgence

#### Assistance en cas d'accident

Tout skieur ou snowboarder est tenu de porter assistance en cas d'accident :

- Sécurisez le lieu de l'accident : évacuez les blessés de la zone dangereuse, signalez le lieu de l'accident en plantant les skis en croix ou mettez éventuellement un poste d'avertissement en place.
- Apportez les premiers secours : évaluez l'état général du blessé, mettez-le dans la position de sécurité, pansez les plaies et protégez-le contre le froid.
- Alertez les secours : indiquez le lieu et l'heure de l'accident, le nombre de blessés ainsi que la nature des blessures au service de secours du domaine skiable ou au numéro 144.
- Notez les circonstances de l'accident et l'identité de toutes les personnes impliquées.



Tout est dit :  
Place à une descente mémorable !

Bureau de Prévention de Accidents

## Ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les ordures ménagères incinérables ne sont plus reprises à la déchèterie communale de la STRID. Suite à l'introduction de la taxe au sac dans plusieurs communes du périmètre STRID.

Les objets encombrants sont toujours repris à notre déchèterie. Pour rappel, est considéré comme objet encombrant incinérable : tout objet incinérable qui ne rentre pas dans un sac 110 l ou qui fait plus de 60 cm de diamètre. Les personnes qui exécutent des travaux de rénovation ou autres, doivent éliminer ces déchets (cloisons, poutres, parquets, etc..) par leur propre moyen, directement chez STRID.

Nous profitons également de vous informer de la mise en place à la déchèterie communale du tri du papier et du carton, qui a été décidé suite à l'effondrement du prix de reprise du papier/carton mélangé sur le marché international.

Nous vous remercions pour votre collaboration et sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros de téléphone suivants :

**024 423 63 69** : Service des Travaux et de l'Environnement

**024 424 01 11** : Déchèterie communale chez STRID

Service des Travaux et de l'Environnement



## Colonie Jolie-Brise

En 1975, la commune d'Yverdon-les-Bains achetait un ancien bâtiment situé aux Replans sur le territoire de la commune de Ste-Croix afin d'y aménager une colonie de vacances pour les écoles. En 1980 ce bâtiment a été rénové et mis à disposition des utilisateurs au printemps 1981.

Dans sa séance du 5 juin 2008, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains accordait un crédit d'investissement de Fr. 660'000.- pour divers travaux de rénovations à entreprendre en 2 étapes, soit environ Fr. 200'000.- en 2008 et Fr. 460'000.- en 2009.

La 1<sup>re</sup> étape comprenait le remplacement des 16 panneaux solaires produisant l'eau chaude qui avaient dû être mis hors service après 26 ans d'utilisation ainsi que le remplacement de la chaudière du chauffage central à gaz.

Le choix s'est porté sur des panneaux de la dernière génération Windhager avec un haut rendement, ce qui en plus de la production d'eau chaude permet de fournir un complément pour le chauffage central. La régulation a également été entièrement changée. Les autres travaux de cette 1<sup>re</sup> étape consistaient au remplacement de 40 fenêtres double-vitrages par de fenêtres PVC avec un coefficient thermique nettement supérieur aux anciennes fenêtres.

Ces travaux apporteront une importante économie d'énergie ainsi qu'un confort plus élevé pour les utilisateurs.

Service Urbanisme et Bâtiments

## Conditions générales pour la fourniture d'électricité

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de nouvelles Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique entrent en vigueur. Ces dernières annulent et remplacent le Règlement communal pour la fourniture de l'énergie électrique datant de 1956 (décision du Conseil communal du 4 décembre 2008).

Ces nouvelles conditions peuvent être consultées sur le site internet de la Ville, <http://www.sey.ch/reglement-electricite> ou être obtenues sur simple demande auprès du Service des Energies.

Le Service des Energies se tient volontiers à votre disposition pour des renseignements complémentaires concernant ces conditions générales ou tout autre document lié à la nouvelle législation régissant le marché électrique.

Service des Energies

# Dès février à votre service !

Contactée en automne dernier par la société Poste-it, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a été séduite par ce projet innovant destiné à renforcer la promotion des commerces du centre ville. De telles actions facilitent les emplettes des habitants et devraient soulager les parkings alentours. Dans cet esprit les autorités en collaboration avec la SIC et l'ADNV soutiendront cette démarche sur une période d'essais d'une année. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de travail de la commission deux roues qui œuvre notamment pour le projet de vélo en libre service et la valorisation des réseaux de mobilité douce.



## Mais d'abord, une cyclomessagerie c'est quoi ?

Courses ponctuelles: courrier urgent, lettres contre signature, bons à tirer, analyses médicales, ou tous documents à remettre en main propre dans les plus brefs délais. Mais aussi tournées régulières: collectes d'analyses, courrier interne, cases postales et courrier du soir, voilà un exemple des prestations qu'offre Poste-it. Vélo, train ou voiture, nous combinons les avantages de chacun pour vous offrir les meilleurs délais pour toute destination.



## Livraison-les-Bains, c'est quoi ?

Un service de livraison rapide, efficace et écologique permettant à tout un chacun, habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains, de se faire livrer pour une somme symbolique, ses courses à domicile.



Offrant ainsi la possibilité de :

- Venir en ville sans sa voiture,
- Profiter du centre ville piéton après ses achats ou de continuer son shopping sans cabas encombrants.

Et, pour autant que le commerce propose cette option et qu'il prenne les commandes par téléphone (idéal pour les petits détaillants) de :

- se faire livrer à domicile sans se déplacer!

## Livraison-les-Bains c'est pour qui ?

Tous les commerces de détail dont l'établissement se situe sur le territoire yverdonnois, et tous les habitants d'Yverdon-les-Bains. Une extension à la périphérie directe de la commune est envisageable en cas de succès du service à moyen terme.



Personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou simplement pour s'éviter des déplacements, gagner du temps ou économiser de l'essence... Toutes les raisons sont valables pour faire appel à «Livraison-les-Bains».



## Et comment ça marche ?

Rien de plus simple, rendez-vous chez un commerçant arborant le logo Livraison-les-Bains (vous trouverez aussi par la suite une liste des commerçants adhérents au service sur notre site internet). Faites vos achats, remplissez un bulletin; mentionnez votre adresse et vos préférences de livraison (horaires, lieu de dépôt en cas d'absence...) et continuez vos activités tranquillement. Poste-it se charge du reste... Après avoir mis vos courses en sécurité, le commerçant appelle Poste-it, qui passe les prendre en charge et achemine les colis dans la tranche horaire sélectionnée. Vous avez le choix :

- Du lundi au vendredi entre 10h et 13h, ou de 16h à 19h
- Le samedi entre 12h et 17h



## Combien ça coûte ?

Les courses ont une valeur initiale de 14 Fr. Ce prix a été réduit pour chacun grâce à différents acteurs :

- Poste-it offre les premiers 4 Fr. essentiellement pour des raisons de volume et de flexibilité.
- La Ville d'Yverdon-les-Bains, offre 4 Fr. en soutien aux commerçants, entre autre, pour le développement d'un centre ville durable et conviviale.
- Votre commerçant prend 3 Fr. à sa charge, et vous les 3 derniers.

Offres spéciales, conditions de livraison, montant minimal d'achat sont propres à chaque commerçant et sont disponibles sur notre site internet aussitôt le service opérationnel.

Commission Deux Roues



# Tour de Romandie 2009

## Etape d'Yverdon-les-Bains du 1er mai

Une nouvelle fois, Yverdon-les-Bains sera, le temps d'une journée, la capitale du vélo. En effet, comme annoncé en titre, notre localité va recevoir l'étape contre-la-montre de l'édition 2009 du Tour de Romandie. Cette compétition de haut niveau va se dérouler, pour une fois, essentiellement dans notre région. Un gros avantage pour les commerces et les hôteliers, la caravane du Tour va rester trois nuits dans les hôtels du Nord Vaudois. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans les prochaines éditions du Journal Bonjour et au secrétariat des Sports de la ville, 024 423 62 54.

Secrétariat des Sports

## Impressum

Conception et réalisation: studio KO  
Impression: imprimerie cornaz sa

Editeur responsable:  
Commune d'Yverdon-les-Bains  
024 423 61 11, www.yverdon-les-bains.ch

Comité de rédaction:  
Aude Brenzikofer, Markus Baertschi, Gildo Dall'Aglio, Laurent Exquis, André Gallandat, Catherine Guanzini, Rémy Jaquier, Véronique Jost, Daniel-André Morend